L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 16 JANVIER 1887.

BULLETIN ARTISTIQUE.

X.

*Mme Marguerite Samuel—Un hommage et un regret—Les Créoles—Une réduction Collas vivante—Théâtre de l'Opéra—A moitié route Un mauvais conseil—Nécessité d'un abonnement plein—Le nouvel abonnement—La formation d'une troupe—Répertoire passé et répertoire à venir—*NORMA—*Mlle Romeldi—Mme Dérivis — M. Van Loo — Coupure maladroite — M. Vernouillet—Les Mousquetaires au Couvent — Vieille ficelle — Mlle Weyns — Mme Vernouillet — Mlle Dupont — Mme Lelong — Mme Florentin —M. Alexandre—M. Florentin—M. Delpech—M. Darman— Matinées du dimanche —* MME BONIFACE — GALATHÉE— SATANILLA—PATRIE—PATTI *au Mexique — Mme Urquhart Potter — L'Union française.*

Le seul titre de ces revues hebdomadaires indique qu'elles se doivent consacrer à l'art, sous quelque forme qu'il se produise: théâtre, peinture, sculpture, littérature, musique de scène, de concert ou de salon, etc., etc. On me permettra donc de commencer celle-ci par un mot en dehors du théâtre, mais ayant essentiellement trait à l'art. Ce mot sera tout à la fois un hommage et un regret, au sujet de Mme Marguerite Samuel.

Et d'abord, laissez-moi le rappeler avec un sentiment d'orgueil, Mme Samuel appartient à notre race créole tant attaquée quelquefois par je ne sais quels pieds plats qui, après avoir vainement tenté chez eux de franchir l'antichambre, parviennent par mégarde à se glisser dans nos salons et reconnaissent si mal l'hospitalité inespérée dont on a bien voulu les honorer. Pour un peu ces vulgaires détracteurs se poseraient en révélateurs; ils se croiraient attendus demandés; d'eux doit nous venir le *fiat lux*, et Dieu sait où iraient leurs audaces, si, de temps à autres, de vigoureuses protestations ne les ramenaient à leur insignifiance. Tout ce qui est chez nous, tout ce qui vient de nous, ils le nient systématiquement. Par bonheur ce sont là rares exceptions. M. Cable ne fera pas école.

Donc Mme Samuel appartient à notre élément créole, elle en est même un des plus aimables types. Elle en a le charme et l'énergie tout à la fois.

Si les circonstances lui eussent permis de consacrer entièrement sa vie à son piano; si les exigences matérielles ne l'avaient pas poussée au professorat; si elle avait pu voyager en virtuose, comme tant d'autres, et se donner exclusivement aux concerts, il est certain que son nom figurerait parmi les plus cités dans cet autre monde astral qu'on nomme le monde artistique.

Tout lui garantissait ce beau résultat: sa riche organisation, son tempérament si prompt à comprendre, si heureux dans l'expression de ce qu'il comprend; son goût délicat, aristocratique, dirai-je; ses études si vite, si brillamment parcourues; la souplesse, la coquetterie de ses doigts; son horreur de la banalité; sa recherche constante de ce qui a un cachet d'originalité, une couleur distinguée.

Cette large voie où son talent aurait eu espace et liberté pour mieux se développer encore; où sa vocation se serait décidément sentie dans sa sphère aimée, cette voie, dis-je, les hasards de la destinée ne lui ont point permis de la suivre, et en cela s'est affirmée l'énergie dont je parlais plus haut.

Le travail aidé, persistant, est toujours un fait devant lequel il faut s'incliner, mais quand il est vaillamment poursuivi par une femme, il se fait plus imposant encore.

Ce travail est devenu la vie de l'artiste dont je vous parle. Cédant à la voix du devoir, elle a résolument renoncé aux séductions d'une carrière qu'elle avait sans doute rêvée. Afin de remplir les obligations de la famille, de la mère; afin de veiller au foyer, elle s'est décidée aux austérités du professorat. Par bonheur, et comme la force de volonté est en elle, elle n'a point permis à l'enseignement d'enrayer son talent d'exécutante; la pianiste et le professeur ont marché de front.

Celui-ci forme des Elèves dont quelques-unes rappellent déjà le fin modèle sur lequel elles se composent; celle-là, de temps à autre, dans des matinées ou des soirées, toujours marquantes, captive, par l'élégance de son doigté, la pureté de son style, l'esprit de son jeu, son sentiment ému.

La prose de l'enseignement n'a rien enlevé de sa poésie native à l'artiste.

J'écrivais tout à l'heure que ces lignes contiendraient un hommage et un regret; l'hommage, le voilà; le regret, le voici:

Vendredi soir, Mme Marguerite Samuel donnait, dans les salons de Mme John Augustin, une soirée musicale dont le programme tout entier, ou à peu près, était confié à ses Elèves. Il m'a été impossible d'assister à cette réunion presqu'intime.

Ces fêtes de la jeunesse ont toujours pour moi un attrait des plus vifs, elles font diversion aux poses, à certaines conventions écœurantes du monde. Ces épanouissements de joie chez la jeune fille, chez la fillette qui entend des bravos constater les progrès accomplis; le ravissement des parents, des amis qui se mêlent à ces premiers triomphes—et ce ne sont pas les moins doux—tout cela est riche en émotions qui se communiquent même aux plus indifférents.

Ici cette absence forcée me peine d'autant plus que la soirée a été excellemment réussie, me dit-on; on a entendu là des sujets tout aimables: celles-ci pleines de promesses, celles-là ayant tenu déjà beaucoup de ces promesses; et, entr'autres, une jeune fille, presqu'une enfant, qui fait chemin avec une surprenante rapidité, une précoce sureté, et dont on pourrait presque déjà dire qu'elle est une gracieuse réduction Collas de son éminente maîtresse.

Si je n'ai pu me rendre à la tentante invitation, je tenais cependant à être l'écho des bravos qui ont salué ces jeunes talents naissants; je tenais aussi à redire à Mme Samuel à quelle grande valeur j'estime le sien. Voilà qui est fait.

Nous voici entrés, depuis une semaine, dans la seconde moitié de l'exploitation de l'Opéra, saison 1886-1887. Celle là, ai-je besoin de l'écrire? est infiniment plus malaisée à franchir que la première.

Je ne prétends point que ce soit l'imprenable à prendre; mais à coup sûr le Cap est rude à doubler.

A ce propos j'ai le devoir de placer ici quelques remarques. Le rôle d'officieux me déplaît souverainement; il y a là quelque chose de ridicule et de puéril qui me heurte fort. M. Maugé me rendra cette justice que je donne des conseils, d'homme à homme, alors seulement qu'ils sont sollicités; sinon je m'en tiens à publier dans mes Bulletins les avis que je crois utiles et que me commandent mes fonctions de critique.

Je ne sais plus qui a dit que la liberté a sa limite dans le respect de la liberté d'autrui. Je respecte donc celle d'un directeur, et je sais, par expérience, que parfois tels actes administratifs, telle marche de répertoire, dont les habitués s'étonnent, sont dictés par une nécessité à laquelle il est impossible de se soustraire. Dieu me garde donc de contrecarrer à la la légère une action dont souvent un directeur seul peut connaître l'opportunité et qu'il n'est pas toujours séant d'expliquer au public.

Chaque fois que M. Maugé m'a fait l'honneur de me consulter, il a trouvé en moi, je crois, l'accueil le plus empressé, mais il sait aussi que j'ai pour principe de lui répondre très carrément, dans la plus complète indépendance.

Je ne me départirai de ce système ni aujourd'hui ni jamais.

Eh bien à l'ouverture de son troisième mois, qu'il me pardonne de le lui dire: il a été déplorablement conseillé, alors que, se trouvant à Paris, l'été dernier, il consultait des amis sur la marche à suivre.

On lui a dit, avec d'excellentes intentions, je n'en fais point question, de se conformer à un précédent et de solliciter un abonnement ne s'étendant qu'à deux mois, alors que tous ses engagements, à lui, s'étendraient forcément à un minimum de cinq.

Impossible de commettre plus périlleuse erreur; je me demande en vérité de quels semblants de raison on a pu étayer pareille proposition.

Si vous recourez au mode de l'abonnement, il le faut entier, absolu, sinon vous ouvrez au public comme une voie d'abandon, où quelques uns pourraient bien entrer, après la première période d'exploitation. Il est bien certain que ceux qui ont eu cela influencé M. Maugé connaissaient mal le terrain, se méprenaient, mais du tout au tout, sur notre public.

Il est hors de doute que ceux qui ont signé la liste initiale d'abonnement auraient pris un engagement pour cinq mois aussi bien que pour deux. Désireux, avant tout, d'assurer la réouverture de l'Opéra, ils n'auraient pas hésité à donner leur signature, alors surtout que celle-ci ne leur imposait aucune avance d'argent.

Cette obligation bi-latérale est de celles dont l'exploitation de la scène française à la Nouvelle Orléans ne peut se passer. Ne point y recourir, comme point de départ, c'est courir à d'inquiétantes aventures. Un tel contrat, engageant également les deux parties, est au moins un commencement de sauvegarde.

Elle garantit une direction contre certaines éventualités: pluies, maladie, deuil; elle l'encourage à prendre ses chances, comme on dit communément, et à risquer un capital toujours considérable.

Cela est, en fait, de la justice distributive. Quand un impresario met en jeu une somme importante, le public peut bien consentir à la mince concession d'un contrat de quelques mois.

Le nôtre n'y hésita jamais, et je me demande, encore et encore, pourquoi on l'a fait dévier de cette excellente et équitable habitude; grâce à laquelle il y avait, autant que faire se peut, égalité, similarité de position entre le directeur et ses abonnés. Autant que faire se peut, ai-je dit: le désavantage est, en effet, toujours pour celui-là, dont la garantie, n'est d'ordinaire, que partielle, très partielle même.

J'imagine que M. Maugé comprend aujourd'hui le vice du conseil qu'il a reçu et suivi.

Le précédent d'une modicité de prix comme celle de la saison précédente est aussi difficile à supprimer qu'il est dangereux pour l'avenir de notre scène française. Il a semé un mal déjà constaté, et qu'on mesurera mieux encore, quand sera fait l'essai—et il viendra tôt ou tard—de redonner vie à notre Opéra, dans ses vastes proportions d'autrefois.

Or, le précédent d'un demi abonnement, tel que celui qu'a imprudemment accepté M. Maugé, est d'une extirpation non moins difficile. Il se l'explique aisément aujourd'hui, je le gage.

Si, ce que je veux espérer, l'entreprise actuelle lui est heureuse, s'il se résout à reprendre l'affaire, l'hiver prochain, ce qu'il faut souhaiter, il ne retombera pas dans la même faute. Il fera sans peine entendre à notre population qu'entr'elle et lui il doit y avoir, pour le moins, parité d'obligations, donnant donnant. C'est à dire que, s'il se lie pour cinq ou six mois, vous, public, vous vous devez lier également pour même période.

Au moment où j'entamais le présent Bulletin, je recevais une Circulaire dont on m'avait bien appris l'émission, mais que je ne connaissais point. C'est elle qui m'a rappelé la lacune le vice que je viens de signaler.

M. Maugé y sollicite un renouvellement de la souscription, et offre à tout abonné une série de quarante représentations pour la somme plus que modeste de $36. On peut même ne prendre qu'un abonnement de vingt soirées à $18. Une fois de plus aussi, la direction met en vente, au prix de $22.50, des Livrets de vingt-cinq coupons, donnant droit à des places réservées, à toutes les représentations, sauf les soirées à bénéfice.

Je recommande la lecture de cette circulaire et engage les soutiens de notre scène française à vite donner les signatures sollicitées. Je forme même le vœu —et j'ai l'espoir qu'il ne sera point stérile—que cette nouvelle liste batte sa devancière. Ainsi serait pleinement réparée la faute commise l'été dernier.

Un abonnement augmenté serait du meilleur augure pour M. Maugé; il pourrait faire cesser les hésitations, s'il en est chez lui, au sujet d'une seconde campagne théâtrale. Et qu'on s'en convainque bien aussi: si cet encouragement doit lui venir, il importe qu'il se produise le plus tôt, afin que le directeur se mette, sans délai, à la formation d'une troupe.

Ce groupement là, pour être judicieusement achevé, exige que les jalons en soient jetés longtemps à l'avance. C'est seulement en entendant encore et encore qu'on peut organiser un personnel, dont les membres aient, avec la voix et le talent, la conformité du répertoire. Non pas répertoire fictif, figurant seulement dans le libellé de l'engagement, mais répertoire réel; condition vitale de toute entreprise lyrique.

Sous le rapport de ce répertoire, on peut s'en fier à M. Maugé; ce qu'il a fait durant les deux mois écoulés est un garant de ce qu'il fera.

Du reste, en cela il ne néglige rien; il ne recule pas même devant un sacrifice d'argent quand il s'agit de varier ses spectacles, d'activer les études. C'est ainsi qu'il vient de renoncer à ses excursions hebdomadaires à Mobile, afin de consacrer ce lundi quand besoin sera, au travail des répétitions.

Dans le répertoire que M. Maugé annonce pour sa seconde série de quarante représentations sont bien des titres très tentants; malheureusement toutes les œuvres figurant au programme ne pourront pas venir à la rampe, la chose est matériellement impossible. Si, en deux et même trois mois, nous avons des nouveautés et des reprises comme:

Le Tribut de Zamora—Piccolino—Les Contes d'Hoffmann, Lakmé—Une Nuit de Cléopâtre—Roméo et Juliette—Les Amours du Diable—Rip-Rip—Les Contes de Boccace—Joséphine vendue par ses Sœurs, la carte sera assez riche pour que les plus affamés de théâtre s'en contentent.

Quant à une œuvre comme *L'Etoile du Nord*, par exemple, mieux vaut ne pas l'entreprendre; elle est infiniment trop développée pour le cadre de la troupe actuelle et exigerait, comme répétitions, un temps qu'on ne pourrait prudemment consacrer à un seul ouvrage.

En attendant, que les listes de souscription se peuplent; M. Maugé mérite en cela prompte et chaude réponse.

—La tâche du critique serait assez difficile à remplir si, cette semaine, il voulait s'en tenir aux seules représentations de l'Opéra.

En effet, je ne trouve là pour thème que la troisième représentation de *Norma* et la reprise des *Mousquetaires au Couvent*. A la besogne néanmoins.

J'avais raison d'écrire, l'autre jour, que *Norma* exerce toujours une autorité sur le public de la Nouvelle-Orléans. Jeudi la troisième soirée de l'ouvrage avait encore attiré grand monde; une fois de plus la salle écoutait avec une attention qu'elle ne montre pas en toute occasion.

Je n'ai point à modifier ce que j'ai dit sur l'exécution de cette pièce. Mlle Romeldi y a obtenu un vif succès dans le trio, dans les deux duos des femmes et dans la finale. L'attaque du trio et la chute de la phrase: *Il est un Dieu vengeur!* très chaleureusement dits, lui ont valu chaleureuse réponse du parterre. Du foyer, de l'émotion, de l'âme aussi dans la finale. Le rôle de *Norma* me semble être, jusqu'à cette heure, le plus marquant de son répertoire (je ne l'ai pas entendue dans Valentine), mais je l'engage à se tenir en garde contre des mouvements qui parfois se produisent avec trop de relief.

Mlle Romeldi aime évidemment son art; chercheuse et consciencieuse au plus haut degré, elle veut se pénétrer, s'imprégner de son personnage, le vivre.

C'est vous dire qu'elle sent profondément. Néanmoins, l'un des plus importants objectifs au théâtre, c'est de ne point se laisser trop emporter par ses sensations.

Si paradoxal que je puisse paraître en ceci, je ne crains pas d'écrire qu'il faut savoir subir ses sensations, tout en conservant la faculté de les contenir quand il en est besoin, alors qu'elles tendent trop à se déchaîner.

Le jeu scénique a sa mesure; en la dépassant on diminue l'effet. Parfois Mlle Romeldi—et c'est là un défaut qui a son atténuation, son prix, puisque c'est le défaut d'une qualité—tend à une accentuation trop saillante. En réglant davantage celle-ci, elle prêtera plus de puissance à un jeu vivant, mouvementé, bien en haleine, qui déjà abonde en heureux élans.

Il suffirait d'entendre la façon dont Mme Dérivis pose, prosodie, nuance la la scène qui précède le duo d'Adalgise et de Pollion, pour deviner qu'elle a étudié à une école où l'on attache un prix égal à la diction, au chant. Dans cette diction, ainsi que dans la notation, il est des valeurs qu'on ne doit jamais méconnaître; de leur oubli naît une sorte de rupture d'équilibre; pour un effet qui se produit ici, deux se perdront plus loin.

Dire c'est dramatiser, et cette dramatisation est aussi utile au chanteur que l'émission, le style, la virtuosité. Elle est partie vitale du chant. Cela est si vrai que deux des plus grands chanteurs du siècle—Duprez et Faure—impressionnaient autant le public dans certains récitatifs que dans le chant proprement dit.

Jeudi, ainsi qu'aux deux autres représentations, Mme Dérivis a chanté avec une grande puissance d'expression le rôle, fort chargé de responsabilité, cela est vrai, mais un peu monotone d'Adalgise.

Très gênant ce rôle de Pollion, je le sais, au second acte surtout; cependant il a ses effets, dont quelques-uns sont obtenus par M. Van Loo, mais qu'il pourrait rendre plus nombreux, en prêtant plus de feu à son chant, en l'aidant mieux du jeu et de la physionomie. Ecouter au théâtre est un mérite, un talent qu'il ne faut point dédaigner; trop fréquemment M. Van Loo l'oublie, et demeure impassible jusqu'à ce que vienne son tour de chanter.

Ces haltes sont comme une interruption partielle de l'action et y jettent un froid indicible.

Et, puisque j'en suis à Pollion, pourquoi donc, dans le duo du premier tableau, supprimer le retour de la jolie mélodie en *la: Dis demain, j'ai ta promesse?*

Cette coupure est inutile; qui plus est, elle est inintelligente, car la sortie de Pollion n'est plus motivée. Je fais la mienne... de sortie, contre cette amputation que rien, absolument rien ne justifie.

On ne saurait dire quelles rudes atteintes a portées au drame lyrique cette fièvre de coupures. Elle soulevait les colères de Rossini; et comme il avait raison la plupart du temps!

Toujours grand bien à écrire sur la façon dont M. Vernouillet tient le rôle du chef des Druides. Du style, de l'accent, de la couleur et un bel effet de voix dans l'andante du troisième acte, premier tableau.

Les Mousquetaires au Couvent sont une assez vieille connaissance pour notre parterre; cependant il a paru en goûter fort la reprise. Ce n'est pas moi qui l'en blâmerai.

C'est qu'en effet ils sont très aimables ces trois actes; en même temps qu'une exubérance de gaîté, de jeunesse, on y trouve une sûreté de main, une connaissance scénique, rares chez un débutant et c'était là, à la rampe du moins, le coup d'essai de Louis Varney.

En renouvelant un bon accueil à son opérette, nous avons fait comme à Paris, comme partout, où la pièce revient sans cesse au répertoire.

Sous le prétexte que les sujets ne pullulent point aujourd'hui pour le chroniqueur du théâtre, je pourrais bien me servir du procédé commode et facile: écrire à nouveau l'analyse et du livret et de la partition; mais non, je n'abuserai pas à ce point de votre bienveillance. Il est probable, d'ailleurs, que vous ne vous laisseriez pas prendre à semblable ficelle; probable que presto vous enverriez à la hotte mon élucubration hors de lieu.

Je me limiterai à rappeler que Varney ne le cède en rien ici à ses collaborateurs du livret. On peut même écrire qu'en l'espèce, c'est à lui que revient la plus forte part de mérite. Les paroliers n'ont effectivement eu pour toute besogne que le remaniement d'une ancienne comédie-vaudeville: *L'Habit ne fait pas le Moine*, tandis que le compositeur, lui, a dû tout tirer de son imagination.

Dans l'opérette, et surtout dans une opérette du genre de celle-ci, je me préoccupe médiocrement du chant. Pourvu que, sous ce rapport, j'aie un à peu près, me voilà fort satisfait; je vous ai plus d'une fois fait ma profession de foi à ce sujet.

Ce qu'en cela je recherche, c'est même plutôt le chant fantaisiste, mais fantaisiste avec esprit, avec entrain. Nul n'a le droit, sous le prétexte de musique, d'ennuyer son public; surtout en matière d'opérette. Vous aurez beau lui prouver que vous l'ennuyez dans les règles du contrepoint, avec toutes les armes du novateur, il n'en appellera pas moins contre vous les clés forcées; des armes aussi et qui tuent très vite et très sûrement encore.

Eh bien! l'ennui ne se dégage jamais de cette œuvre.

Le second acte en est même d'une gaîté qui se communique, qui gagne, gagne, ainsi qu'une traînée de poudre. On a beau faire, il faut se rendre; paroles et musique, là tout est réussi. La donnée en est condamnée par quelques-uns, soit; mais, ma foi, je ne me mêle point à ces sévérités. En voyant, en écoutant cette grivoiserie qui se déroule au couvent, au milieu des cascades des futées pensionnaires, j'en ris malgré moi; et ce rire-là ne pèse point à ma conscience. Honni soit qui mal y pense.

Dans cette opérette la part est faite belle au sexe laid.

Le rôle de Simonne est de mince importance; Mlle Weyns s'y repose, pour ainsi dire, tout en tirant bon parti du personnage et en se faisant applaudir dans la ronde du premier acte.

Mme Vernouillet qui s'aguerrit décidément à la scène, dit avec intelligence son rôle d'ingénue, qui ne l'est guère, par parenthèse. Mais qui diable est en quête d'ingénuité dans l'opérette!

Mlle Dupont n'est pas sans diable au corps dans le rôle de Louise, qui en est tout plein.

La Supérieure est rejetée à l'arrière plan, ce qui n'empêche pas Mme Lelong d'en obtenir des effets.

Presque rien pour la sœur Opportune, confite en dévotion; Mme Florentin y est suffisante.

Encore un mousquetaire pour M. Alexandre; il le joue soigneusement, avec conscience, mais d'une façon inégale. Un moment il se lancera, il aura de la gaîté, du comique, mais l'élan ne dure pas, il s'arrête court.

Quant au rôle du gouverneur, c'est une majestueuse panne, avec laquelle M. Florentin se débat de son mieux. Il s'en tire fort convenablement; on ne saurait rien demander de plus.

Le second acte est un emporte-pièce pour l'artiste chargé du rôle de Brissac. Cet artiste-là est ici M. Delpech qui, parfois, manque peut-être d'invention, de variété dans son comique. En somme, pourtant, il y amuse. Il n'a pas dit sans entrain ses couplets du prêche. Ils ont porté et ont été bissés par ce profane de public, auquel il sera sans doute beaucoup pardonné parce qu'il a beaucoup ri, et cela sans y entendre malice, sans songer à mal.

Je rappelais plus haut mes intentions trop écourtées chez M. Alexandre. Avez-vous remarqué le visage de M. Delpech? Quand le rire s'y pose, ce n'est certes pas une esquisse de rire, tous les traits en sont égayés, éclairés. Et pourtant à peine ce large rire s'est-il effacé que la figure prend une immobilité, une impassibilité, qui prête je ne sais quelle teinte sombre, terne, persistant même dans un dialogue fort allumé.

C'est alors un contraste assez étrange, non pas un contraste voulu, mais qui semble tenir à la nature même du visage. A part le rire, le mouvement lui manque souvent. Ce qui n'empêche pas le Brissac de M. Delpech d'être fort amusant en somme.

Le rôle de l'Abbé Bridaine, qui s'en va toujours chansonnant, faridondainant, est sans contredit le plus brillant de la pièce. M. Darman devait y trouver un succès; c'est ce qu'il a fait. Il y apporte une mesure qu'il n'observe pas toujours dans certains autres ouvrages. Il y appuie bien, de-ci de-là, sur la chanterelle, mais pas assez pour la briser.

Au fond du comique de ce personnage, un tolérant et un ami du prochain, il y a du sentiment, et cette nuance-là M. Darman ne néglige pas de la faire ressortir. Chez lui la physionomie reste souvent au repos; néanmoins, il sait la mouvementer et lui prêter une expression qui laisse deviner le sens de ce que va dire l'acteur.

Je l'écrivais à son début, et je le répète; sans jamais empiéter sur les effets des autres, sans jamais devancer les siens, ou envahir la scène, il y demeure presque toujours; la façon dont il écoute, prédispose au rire qu'il sera chargé de faire sonner tout à l'heure.

Un peu variable en sa n[illegible]re, ici le voilà contenu, d'une sobriété habile qui arrive à l'effet comique, sans effort, sans fatigue ni pour lui, ni pour son auditoire; là le voici qui se lance ventre à terre, à la poursuite du comique, et il s'essouffle sans l'atteindre. Dans le personnage de Bridaine il ne se livre point à cette course violente et il arrive.

La partition des *Mousquetaires au Couvent* vous est trop familière pour que sous vos yeux j'en fasse défiler à nouveau les jolies pages.

Je vous engage simplement à les entendre encore ce soir, ainsi que *Mme Boniface* qui se donne ce matin. Car c'est aujourd'hui que M. Maugé commence l'essai des Matinées du dimanche. Je ne partage point ses vues à cet égard; néanmoins je forme le vœu bien sincère que l'événement me donne pleinement tort.

Demain, relâche.

Mardi, reprise de GALATHÉE, deux actes qui auraient suffi pour classer Victor Massé parmi les maîtres.

Maître il fut, et la mort a tué en lui bien des compositions qui chantaient dans cette imagination, pleine de verve et de poésie.

Les rôles de *Galathée* seront tenus par Mlle Weyns, MM. Vernouillet, Alexandre et Ducos.

Ces deux actes seront suivis de *Satanilla*, ballet en un acte et deux tableaux, musique de Charles Schye, réglé par M. Vanara. Je ne sais rien de l'œuvre. Le ballet sera dansé et mimé par Mlles Muller, Murrat, Paris; MM. Vanara et Gérard.

Jeudi, reprise de *Roméo et Juliette*, de Gounod, avec Mme Dérivis dans le rôle de Juliette et MM. Van Loo et Vernouillet dans ceux de Roméo et du Frère Laurent.

—Les lettres et les journaux qui m'arrivent de Paris, s'accordent à dire que le succès de *Patrie* prend d'immenses proportions.

Si remarquable que soit le livret dont le scenario est dû à Victorien Sardou et les vers à Louis Gallet, le triomphe—car, c'en est un—est surtout pour Paladilhe. Avec ces cinq actes, il s'est fait un grand nom; l'auteur de *Diana* était déjà tenu pour un musicien du plus haut talent, le créateur de *Patrie* vient de se placer au premier rang, paraît-il, comme compositeur dramatique.

Il a continué là le drame lyrique tel que le comprenaient Meyerbeer, Halévy; ce sont les noms que dès à présent on évoque à côté du sien.

Il n'est pas un fervent de la musique qu'il faut démontrer, qu'on ne peut écouter sans douleur, et dont l'algèbre ne serait pas comprise de dix personnes dans une salle pleine. Tout en écrivant pour l'Institut, peut-être, il écrit sûrement aussi pour le public. Ses mélodies, paraît-il, éclatent en clartés vives; elles vous captivent aussitôt; elles conviennent surtout aux situations qui les ont inspirées.

PATTI vient de quitter le Mexique, après une série de triomphes. Le fait était prévu, d'une certitude telle, que je n'ai point l'intention de redire ici les opinions de mes confrères mexicains, qui ont vraiment épuisé devant la grande artiste leur bagage de formules admiratives.

Qu'il me suffise d'emprunter à une lettre, qui m'arrive à l'instant, les passages suivants:

"Au moment où le train atteignit Paso del Norte, PATTI adressa le télégramme suivant au Président du Mexique:" "En arrivant sur le territoire mexicain, je juge que mon premier devoir est de saluer la première dame de cette République, la femme distinguée du Président de la République."

"Patti est ici (Mexico), continue la lettre qui m'est adressée, les honneurs d'une souveraine. Le gouverneur est venu la chercher à la gare pour la conduire à l'hôtel, dans sa voiture, suivie d'une cavalcade énorme de jeunes gens portant le costume mexicain.

"Le Président Diaz et sa femme ont invité Patti et Nicolini à dîner au Palais; à ce banquet assistaient nombre de dames et les grands dignitaires du pays.

"La fille du Président Diaz est venue prendre Patti à l'hôtel, dans son propre équipage. Tout le long du chemin étaient échelonnés des pelotons de cavalerie. En approchant du Palais, la musique de ce régiment a joué l'Hymne National, au passage de Patti."

Les Mexicains ont prouvé une fois de plus qu'ils ont le culte de l'art; ils croient s'honorer en honorant les sommités de l'art. C'est juste.

—J'ai reçu de Mme Cora Urquhart Potter le volume où elle a réuni les pièces de vers (anglais), qui ont fait sa réputation aux Etats-Unis et en Europe. Je reparlerai de cette publication qui a pour titre: *My Recitations*. Elle est ornée d'un très fidèle portrait de Mme Potter. Un jour ou l'autre la Nouvelle-Orléans aura certainement l'occasion de juger du talent de la nouvelle artiste, qui, on le sait, est née, a grandi dans notre ville. Encore une notabilité créole.

Je ne terminerai pas cette revue sans rappeler que la représentation au bénéfice de l'Union Française est fixée au mercredi 26 janvier. Elle aura lieu à l'Opéra.

Dans mon prochain Bulletin Artistique je donnerai à cette solennité annuelle l'attention qu'elle mérite.

L. PLACIDE CANONGE.

THÉATRE ST-CHARLES.—*Blow for Blow! Coup pour Coup!* tel est le titre du drame en trois actes, précédés d'un prologue, dont la première représentation sera donnée ce soir.

Cette œuvre de Henry J. Byron sera jouée par les artistes du Star Dramatic Company. Ceux qui en ont entendu les répétitions, comptent sur un succès complet pour l'œuvre et ses interprètes.

Au cours de la pièce des duos seront chantés et des pas dansés par Mlle Emma Maddern et M. Luke Martin, qui a sa chorégraphie à lui.

Dimanche prochain, reprise de *Arrah-Na-Pogue*, de Dion Boucicault.

ACADÉMIE DE MUSIQUE.—La rentrée, toujours attendue, de M. Roland Reed a lieu ce soir. Il reprendra son grand rôle de Jack Hunter, dans *Humbug*, comédie en trois actes.

Le distingué comédien est secondé par une troupe de distinction aussi.

Humbug sera joué jusqu'à mercredi inclusivement. Jeudi, reprise de *Cheek*.

Dimanche 23 janvier, première soirée de M. Gus. Williams.

THEATRE FARANTA—Les deux dernières représentations des Minstrels de Baird auront lieu aujourd'hui à midi et ce soir. C'est une troupe complète, immense, dont le programme est aussi intéressant qu'il est riche en variété.

Demain *Success*, avec M. Harry Webber dans le rôle principal, le meilleur de son répertoire.

BATAILLE DE PARIS.—Ce Panorama est ouvert tous les jours de huit heures et demie du matin à cinq heures de l'après-midi.

Toutes les heures, *Lecture* sur le tableau de Philippoteaux.

M. L. Grunewald nous envoie un *Sancta Maria*, de J. Faure, que vient de publier, à Paris, la maison Heugel et Cie.

Ce *Sancta Maria*, dont les paroles françaises sont dues à M. J. Bertrand, excellent collaborateur du chanteur, grand entre tous, est une large et belle mélodie avec accompagnement de piano, violon et orgue. Le morceau est dédié à la Reine des Belges, Marie-Henriette-Anne. Il obtiendra ici, comme en France, un grand succès.

Nous devons aussi à M. Grunewald l'envoi de deux compositions pour piano: *La Sirène*, valse par Francis Thomé, et *Hommage aux dames*, autre valse de E. Waldteufel.

CHANT ET PIANO.—M. P. Werlein vient de recevoir et nous fait tenir une scène dramatique: *L'Enfant Egaré*, paroles d'Edouard Plouvier, musique de Luigi Bordèse. Scène de très grand effet toujours, et dont le succès est connu de tous ceux qui s'occupent de chant.

Avec ce morceau M. Werlein nous adresse une composition d'Hippolyte Dessane, pour piano: *Monsieur le Marquis*, menuet original et dont la vogue est grande à Paris.

MAISON JUNIUS HART.—Nos remerciments à M. Junius Hart, 191 rue du Canal, pour trois jolis morceaux de piano qu'il nous adresse et que nous recommandons aux artistes et aux amateurs: *Coringa*, schottische de W. Hemingway; *Bijou*, valse de A. Kennedy, et *A toi!* valse très demandée, de Waldteufel.

CHRONIQUE DE LA VILLE.

Température du 15 janvier 1887.

Thermomètre de E. Schutz, Opticien, No 124, rue Royale.

	Fahrenheit	Centigrade
6 heures du matin	55	12¾
Midi	58	14½
3 P. M.	58	14½
6 P. M.	54	12

Nlle-Orléans, 15 janvier 1887, 2 p. m. Température (Fahrenheit) dans les villes suivantes.

Atlanta	48	Nashville, Tenn	44
Augusta, Ge	54	Pittsburg, Pa	31
Savannah, Geo	57	Cairo, Ill	48
Mobile, Ala	65	Davenport, Iowa	23
Montgomery, Ala	55	Dubuque, Iowa	32
Vicksburg, Miss	67	Keokuk, Iowa	31
Galveston, Tex	60	La Crosse, Wis	25
Indianola, Tex	—	St Louis, Mo	48
Shreveport, La	64	St Paul, Minn	21
Corsicana, Tex	—	Leavenworth, Kan	47
Chattanooga, Tenn	50	Omaha, Neb	31
Cincinnati, O	32	Yankton, D T	40
Louisville, Ky	35	Key West, Fla	69
Memphis, Tenn	55	Nlle Orléans, La	64

MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS

Inscrits au Bureau de Santé dans les dernières 24 heures.

Mariages.

Frank Johnson à Mlle Mary Martin.
Phillip Scott à Mlle Rebecca York.
William Searle à Mlle Georgia Millen.
William Robertson à Mlle Julia Hills.
Thomas A. Shaffer à Mlle Elise W. Conway.
John E. Duncan à Mlle Louisa Eggers.
William E. Bell à Mlle Jessie L. Sanson.
William H. Johnson à Mlle Nellie Ryan.
Richard J. Creel à Mlle Rosa L. Maher.

Naissances.

Mme John S. Williams une fille.
Mme John Brosnack, un garçon.
Mme Jean Bergerot, un garçon.
Mme Joseph A. Bres, une fille.
Mme Edward Masson, un garçon.
Mme John Vaeth, une fille.
Mme George M. Benson, un garçon.
Mme Jeremiah J. Hogan, un garçon.

Décès.

Mme Veuve Margaretha Zeller 69 ans, encoignure Lafitte et Constantinople.
Nicholas Gläser 84 ans, 97 rue Peter, Alger.
Joseph Robinson 10 ans encoignure Gentilly et Havane.
Alexander Brown M. D., 77 ans, 499 rue Baronne.
Mme Theresa Bradley 73 ans Asile des Petites Sœurs des Pauvres.
John Séner 70 ans Asile des Petites Sœurs des Pauvres.
Leon Altskettmann 61 ans Asile des Petites Sœurs des Pauvres.
Cecilia Vaughn 18 ans rue Quatrième près Bassin.
Mme Ann Lawson 34 ans, 278 rue Tchoupitoulas.
Mme Leonora Woods 45 ans 194 avenue de la Louisiane.
Mlle Mary C. Schumacher 34 ans 45 rue Première.

La loi du dimanche—La Cour Suprême a tenu hier une session extraordinaire et a pris en main l'affaire de Joseph A. Walker et autres contre la ville et autres, les premier demandant une ordonnance de sursis.

La réponse suivante a été faite à la pétition de J. A. Walker et autres.

1—Qu'en vertu des prévisions de la Constitution de l'Etat, la juridiction de la Cour Civile de District est exclusivement civile et limitée au droit exclusif et général de validation.

Que la juridiction de la Cour Criminelle de District se borne exclusivement aux affaires criminelles; qu'aucune des deux cours n'est supérieure à l'autre qu'elles n'exercent aucune juridiction simultanée. Que la Cour Civile de District n'a aucun pouvoir de contrôler, ni de surveiller les actions de la Cour Criminelle de District. Que le droit de cette dernière de juger les contrevenants aux lois pénales ne dépend en aucune façon du consentement de la Cour Civile de District. Que les pouvoirs de la Cour Criminelle de District lui sont conférés par la Constitution et ne peuvent être nullement altérés ou limités par les ordonnances de la Cour Civile de District. Que si, donc, le droit de juridiction de la Cour Criminelle de District sur les contrevenants aux prévisions de la loi No. 18 de 1886, est reconnu par n'importe quelle loi en vigueur, ce droit ne peut pas plus être abrogé ou annulé par une injonction émise au nom de l'Etat par la Cour Civile de District, que si cette injonction n'avait pas été demandée et obtenue; et cela, que la cour ait ou non juridiction *ratione Materiæ et Personæ*.

1. Que l'acte de la Cour Civile de District par lequel elle tentait d'empêcher l'exécution des statuts criminels connus sous le nom de Loi No 18 de 1886 est frappé de nullité absolue parce que:

A—La pétition adressée à la Cour Civile de District et dans laquelle était demandée l'injonction ne détermine point les principaux motifs légaux à l'appui desquels elle est réclamée.

B—Parce que la Cour Civile de District a visiblement usurpé son droit de juridiction en émettant une injonction contre l'exécution d'une loi criminelle.

C—Parce que la Cour Civile de District n'avait aucune autorité pour émettre cette injonction, la pétition qui lui était adressée ne déterminant pas que les demandeurs ne peuvent se défendre devant la loi.

D—Parce que la Cour Civile de District ne pouvait pas légitimement émettre une injonction sur laquelle les demandeurs pouvaient appuyer leur défense.

E—Parce que le droit pour lequel ils demandaient protection, est soumis à la contestation d'une question légale qui n'a jamais été réglée par les Cours de l'Etat, et au sujet de laquelle existe la présente discussion; donc la Cour Civile de District ne pouvait pas, dans l'exercice du pouvoir qui lui est attribué, soutenir légitimement les demandeurs jusqu'à ce que la question légale fut résolue par la Cour compétente.

1. La Cour Civile de District n'avait pas le pouvoir d'émettre une injonction, pour empêcher les personnes contre lesquelles elle était émise d'instituer des poursuites et d'exercer leurs droits devant une Cour de justice; s'il y a une excuse légitime à cette action criminelle elle doit être présentée devant la Cour où sont intentées les poursuites.

2. La Cour Civile de District n'avait aucune autorité à empêcher les officiers de l'Etat de faire observer une loi de l'Etat, simplement à cause de sa prétendue inconstitutionnalité. Donc, les défendeurs demandent qu'après les procédures légales la cour annule la prohibition provisionnelle émise et leur permette de procéder à l'instruction du procès et de mettre fin aux poursuites pendantes en ce moment devant la Cour Criminelle de District contre les demandeurs.

Le juge Braughn commence son plaidoyer aussitôt après la lecture de cette réponse.

Il fait brièvement l'historique de la loi du dimanche, loi No 18 de 1886, et les mesures prises par les citoyens pour proscrire son application.

Le seul but, en portant l'affaire devant la Cour Civile était de l'amener devant la Cour Suprême pour faire reconnaître la constitutionnalité de la loi. Le dimanche, 2 janvier, nombre de personnes se croyant protégées par l'injonction ont laissé leurs magasins ouverts.

Le chef de police a violé cette injonction en portant des accusations contre certains et en conservant le nom des autres pour agir plus tard contre eux.

Les procès sont venus devant la Cour le 7 janvier, et le juge Roman (Cour Criminelle, Section A) rendait le 10 une décision par laquelle il déclarait la constitutionnalité de la loi.

Le juge Braughn déclare que la loi du Dimanche aura peine à subsister au milieu de la population de la Nlle-Orléans, population d'un esprit particulièrement indépendant.

Partout, dit-il, où existent les lois du dimanche, c'est-à-dire dans 22 Etats, elles constituent véritablement des lois. Elles ne font point 22 ou 23 exceptions comme la loi No. 18, elles n'en admettent que quelques unes.

La police d'aucun Etat n'a le pouvoir de faire des lois entravant le commerce, les occupations ou la religion de tout citoyen dont les droits sont protégés par la constitution fédérale.

En vertu de la loi 170 de la Constitution, la Législature de l'Etat est seule investie du pouvoir de décréter des lois relativement à la fabrication et à la vente des liqueurs spiritueuses, mais les créateurs de la Constitution n'ont jamais eu l'intention d'étendre ce pouvoir au commerce aux professions, ou aux divers métiers. Le juge présente les preuves à l'appui.

Le juge Braughn, après avoir lu la section 1 de la loi, passe à la section 2. Les exceptions du premier paragraphe de cette section sont acceptables et on aurait dû les borner là; mais il existe dans le paragraphe suivant des exceptions pour beaucoup de commerçants qui ne devraient ni pour motif de charité ni de nécessité avoir l'autorisation d'ouvrir le dimanche.

Pourquoi les imprimeries, les magasins de drogues en gros, les marchés publics et privés, restent-ils ouverts?

Existe-t-il dans les lois du dimanche des autres Etats une semblable exception pour les marchés?

Sur les nôtres on ne vend pas seulement de la viande, du poisson ou des légumes, on y trouve toutes sortes de produits, tels que la mercerie, l'épicerie, la faïence, la quincaillerie, la cordonnerie, etc...... L'épicerie n'est pas seulement vendue au détail, mais aussi sur échantillon, et l'on peut acheter de 5 sous à $10,000 de marchandises livrable le lendemain.

Les restaurants jouissent aussi de cette exception; ils peuvent même débiter du vin, mais chose étrange on leur défend de vendre un cigare.

Quant à ce qui concerne les théâtres, le juge Braughn dit que leur ouverture le dimanche constitue une exception toute particulière dans une ville ou l'on a l'intention de faire observer une loi du dimanche. La loi est inconstitutionnelle, les demandeurs sont poursuivis pour la prétendue violation d'une loi qui n'est point une loi, et le juge de la Cour inférieure a abusé de son autorité en ordonnant son exécution.

La loi No 18 de 1880, viole la loi No 14 de la Constitution des Etats-Unis.

Chaque fois qu'en vertu de la loi No. 18 on prive un citoyen de ses droits, on viole la loi No. 14.

Pourquoi empêcher un citoyen d'exercer son industrie, son état, lorsqu'on autorise son voisin à l'exercer librement. Une action ne peut être déclarée légale pour les uns et illégale pour les autres sans porter atteinte aux droits des citoyens.

La Constitution de 1879 de la Louisiane (Loi 170) donne à la police législative le droit de réglementer la vente des liqueurs spiritueuses.

Dans la plupart des Etats, les Cours Suprêmes ont décrété que les lois du dimanche ne violent point la liberté, parce qu'il n'est point question de religion. Mais le cas est différent lorsqu'il atteint la propriété.

Ici, à la Nlle-Orléans, les Juifs pour se conformer aux préceptes de leur religion, cessent leurs affaires le vendredi au coucher du soleil pour les reprendre le samedi à pareille heure.

N'est-ce point porter obstacle à leur religion que de les forcer à fermer le dimanche, et ne doit-on pas considérer la loi comme injuste envers eux, puisqu'elle les place dans une situation désavantageuse vis-à-vis de ceux qui pratiquent les autres religions?

Dans le procès de la Ville de Shreveport contre Lévy 26me Annuaire, page 671, on réclamait au défendeur une amende de $50 pour avoir violé une loi du dimanche. La qualité de juif, le défendeur observait le jour de repos que lui imposait sa religion; en conséquence, la cour déclara que l'ordonnance était inconstitutionnelle.

Le but principal des lois du Dimanche est de procurer aux populations un jour de repos.

Ce qui constitue le repos pour les uns n'est pas un repos pour les autres. Le paveur, le maçon, le conducteur de tombereaux trouvent leur repos dans l'oisiveté, tandis que pour ceux qui vivent sédentaires ou se livrent chaque jour à l'étude, l'exercice est un repos.

Le juge Braughn a cité aussi le Digeste national d'Abbott, volume 1 page 757.

Le juge Braughn, après plusieurs autres considérations, conclue en se réservant le droit de répondre dans son bref, aux arguments de l'attorney de district.

M. Lionel Adams lit la pétition et la réponse du juge Roman, et commence son plaidoyer. La loi, dit-il, ordonne à tous de fermer; elle dit que tous les marchands ou commerçants cesseront leurs affaires le dimanche.

La loi décrétée par la Législature de l'Etat de la Louisiane s'écarte des lois du dimanche des autres Etats, en ce qu'elle admet un plus grand nombre d'exceptions.

La question consiste à savoir si la Législature avait le droit de décréter cette loi? Si tel était son droit, il était aussi de fixer quelles personnes auraient le privilège de ne point se conformer à la loi ou quels corps de métiers feraient exception.

Quant à ce qui concerne les marchés publics ou privés, et ce qui y sera ou non vendu, c'est aux cours à le déterminer.

Tous les corps de métiers soumis à la licence le sont aussi aux règlements de police. M. Adams poursuit son argumentation pour prouver que la loi ne porte pas atteinte à la liberté des citoyens, et il déclare que tout est soumis au contrôle de la loi.

Le pétrole, les essences, la farine, le tabac, etc., sont soumis à une inspection légale; dans certains Etats, les billets de chemin de fer ne sont vendus que par des agents autorisés ou par des compagnies établies dans ces Etats.

Les marchés privés ne sont pas exempts du contrôle de la loi; ces marchés ne peuvent être ouverts qu'à une certaine distance des marchés publics.

La législature a le droit d'empêcher la construction des édifices en bois qui n'offrent pourtant aucun danger. Les citoyens sont tenus de payer une certaine somme pour faire égaliser le niveau des trottoirs pour les rues etc., etc.

L'attorney de district termine en demandant à la Cour de renvoyer le *writ* de prohibition, et déclare qu'il laissera à la Cour des citations à l'appui de son argumentation.

La Cour ajourne à mercredi prochain.

Violation d'ordonnance.—Hier soir, à 7 heures 45 on a arrêté au pied de la rue du Canal, à la gare du chemin de fer Louisville et Nashville, un nègre du nom de William White, alias Johnson. Il a été amené à la station du port où il a été fouillé; on a trouvé sur lui une montre en cuivre aux initiales B. H., 1884 gravés dans le boîtier.

Le caporal Boyle, qui a opéré l'arrestation a porté contre lui l'accusation de violation de l'ordonnance 5016.

La photographie du prisonnier figure à la galerie de la station de police.

Vol—Dans la nuit de vendredi, des inconnus qui ont pénétré dans la manufacture de cigares de Samuel Lévy, rue Gravier No. 54, au premier étage ont emporté 21 boites de cigares évaluées $100.

Les boites sont marqués "*Escucig*", factory No. 63.)

Les voleurs se sont introduits par la porte d'entrée qui avait été mal fermée.

Noyé.—On a retrouver hier à 1 heure 15 de l'après-midi dans le Vieux Bassin, entre les rues Robertson et Claiborne le corps d'un certain Tony Haro, âge de 35 ans environ et mesurant 5 pieds 5 pouces de taille.

On n'a pu avoir d'autres détails sur le noyé. Le coroner a vu le corps et a délivré le certificat de décès.

Autre incendie.—Hier soir, à 6 heures 15, une lampe à gazoline a fait explosion dans l'épicerie de Mme Roscal, encoignure Joséphine et Annonciation, et a causé un commencement d'incendie qui a endommagé le magasin et le stock pour une somme de $100 environ.

La fille de Mme Roscal a été brûlée aux mains.

Le feu a été éteint sans la nécessité d'une alarme. Le stock est assuré $400 à la Compagnie Pelican. L'immeuble appartient à Mme Sour. On ignore s'il est assuré.

Chute.—Hier soir, à 4 h. 30, un nommé Joseph Doyle, passeur de coton, qui travaillait sur le pont, à l'arrière du bateau *Lucania*, au pied de la rue 2me, est tombé dans la cale et s'est blessé au dos. Il a été transporté à l'hôpital.

La vengeance d'un mari.—Hier à 6 heures du matin, un Français du nom de Trébique, qui habite rue N. Galvez, No 316 entre Union et la rue des Français a tiré un coup de fusil sur un gascon du nom de Jean M. Thomas et l'a atteint à la jambe droite au dessus du genou.

Il parait que Thomas, qui était depuis longtemps lié avec Trébique, importunait de ses avances la femme de ce dernier. Hier il s'était présenté chez Mme Trébique qui refusa de lui ouvrir, lui donnant pour motif que son mari serait bientôt de retour. Thomas ne voulant rien écouter, a enfoncé la porte et a pénétré chez Trébique qui est entré quelques instants plus tard, fort peu satisfait de le trouver chez lui.

Thomas a pris aussitôt la fuite, mais pas assez vite pour éviter le coup de fusil de Trébique, qui a été arrêté peu après au coin des rues Chartres et St. Pierre.

Il a comparu devant le recorder Burthe, qui l'a envoyé en prison à défaut d'une caution de $10,000.

Trébique est un laitier et Thomas un marchand de charbon; tous deux sont gascons.

Dernières nouvelles de la Cour de Sa Majesté le Roi du Carnaval.—Les ministres du Roi se sont réunis la semaine dernière au Palais San Carlos, sous la présidence du Duc de Massasoit.

Les représentants des différents départements du gouvernement de Sa Majesté ont soumis leurs rapports sur les progrès des préparatifs pour la célébration du Carnaval.

D'éloquents discours ont été prononcés par les ducs de Wamphassock, Crescent, Delaware, San Carlos et Woodland.

Sa Grâce le duc de Woodland, qui est depuis peu de retour d'Europe, a saisi l'occasion pour montrer son zèle et sa loyauté au Roi du Carnaval, dont le règne de paix et de justice contraste avec le règne d'oppression des souverains étrangers.

Il a déclaré qu'il croyait plus que jamais à la supériorité des institutions américaines sur celles des gouvernements européens.

Après les délibérations de l'assemblée, Sa Grâce le comte de Wamphossock, exerçant la haute prérogative qui lui a été conférée par Sa Majesté, a fait la motion d'ajournement.

Une superbe parure de diamants achetée par le Roi en Europe pour la Reine du Carnaval, a été reçue par le Lord Grand Chamberlain.

Les invitations à la réception impériale du Mardi Gras sont d'un dessin artistique et constituent de véritables spécimens de travail lithographique de couleur. La carte pliée représente un palanquin. A l'intérieur, le portrait du Roi, richement costumé et entouré des divinités musicales. En marge, sont représentées des scènes gaies, sur la terre et sur l'eau. Les invitations seront lancées après le paiement des taxes dues au lord Grand Trésorier.

Les avis reçus la semaine dernière du comte de Figaro, qui est maintenant avec sa majesté, nous apprennent que le Roi est allé en Grèce, visiter le roi Gambrinus, à son château de Rhineberg, où il passera une semaine avec son joyeux hôte. Pendant son séjour à Constantinople, le Sultan a fait présent au Roi de plusieurs beautés circassiennes, qui figureront dans le cortège.

Ventes.—Les ventes immobilières suivantes ont été faites hier à la Bourse Arcade:

Par Thomas Duffy, Shérif Civil.

La propriété Townsend, Nos 38 et 40 rue Bassin, encoignure Commune, $6,700.

Les magasins Clark & Meader, Nos 16 et 18 Carondelet, près Commune, $41,000.

Les bâtisses rue Clio, entre Prytanée et l'avenue St-Charles, $2,700.

Par Macon, Paul & Robinson.

La résidence en brique à deux étages, No 157 rue Annonciation, $6,667 comptant.

Sept terrains, à l'encoignure des rues Annonciation et Melpomène, $6,100 comptant.

Par Hoey et O'Connor.

La bâtisse à quatre étages No. 59, rue Carondelet, entre Union et Perdido, $11,500.

La bâtisse à un étage encoignure des rues Melpomène et Freret, $1000.

La bâtisse à un étage double No. 423 rue Melpomène, entre Locust and Magnolia, $1125.

La bâtisse à deux étages, No. 138 rue Magnolia, entre Lafayette et Cypress, $700.

Un terrain rue Jackson, entre Freret et Locust, $235.

Deux mill cent acres de terre dans les paroisses Rapides, Sabine et Vernon à $1 l'acre.

Par James P. Guignault.

La bâtisse à deux étages, encoignure des rues Union et Marais, $1,900.

La bâtisse en brique, No. 142 rue Champs Elysées entre Remparts et St-Claude, $1,525.

Par W. I. Hodgson.

Le cottage double Nos 86 et 88 rue Quatrième, $2,200.

Le cottage double, Nos 1,103 et 1105 rue Magasin, $1350.

Un cottage double et une grocerie, encoignure Quatrième et Annonciation, $2,125.

Une action du stock de La Variété Association, $225.

Par C. E. Girardey & Cie.

Une résidence rue Esplanade, entre Washington et Broad, $1,700.

Un cottage, No. 133 rue N. Poydras, $535.

Par B. Onorato.

Les bâtisses Nos. 141, 143 et 145 rue Carondelet, $1,000.

Excelsior Lodge K. of Honor.—Cette loge a installé ses officiers, lundi 10 janvier. Après les cérémonies d'usage, membres et invités se sont assis autour d'une table plantureusement servie, et les toasts se sont succédé rapidement; ils ont été portés par le "Grand Dictateur", M. Léopold, M. Barnes, M. E. Denekamp, le Dr D. Bornio, M. Helmke et le Dr Henry.

Voici la liste des officiers de la loge: MM. A. J. Burke, D.; J. Vigo, V. D.; A. J. Helmke, R.; A. S. Barnes, F. R.; E. Denekamp, Trésorier; H. Schamt, Chapl.; F. C. Tenzon, Guide; A. Pouder, Garde; Th. Etedorf, Sentinelle; S. Leopold, S. D.; Dr D. Bornio, Inspecteur médical.

Incendies.—Vendredi soir, à 9 heures 45, une buvette située près du Jardin Magnolia, rue du Bayou St. Jean, a été complètement détruite. Elle appartenait à M. B. Saloy et contenait pour $50 environ de liqueurs.

—Hier matin, à minuit 30, le No 143 de la rue Galvez, appartenant à M. J. D. Gillon, a été complètement détruit par un incendie. Les pertes sont évaluées $700; l'immeuble était assuré $400 seulement à la compagnie des Marchands. Le cottage voisin, appartenant à Léon Caspas, qui l'occupe, a été très endommagé. Il est assuré $300 à la compagnie Sun.

Pendant que la pompe de la compagnie Louisiana Hose se rendait au feu, le gardien de la station est tombé de son siège au coin des rues Perdido et Dryades et s'est contusionné à la hanche et au bras droit. Il a été ramené à la station par la voiture d'ambulance.

Sur le quai.—Hier, à midi, un fort détachement d'officiers de police avait été placé sur le quai, en prévision du renouvellement des troubles de vendredi. Un grand nombre de *longshoremen* travaillaient à bord des différents bateaux amarrés le long du quai.

Les manifestations que l'on craignait ne se sont point renouvelées.

L'officier M. Creagh a porté à la cour du recorder Davey une accusation comme promoteurs de l'émeute conte: Joe Harris, E. H. Taylor, Wm Lewis, Fred Buckingham, J. A. Anderson, J. B. Williams, J. G. Gilbert, Henry Stewart, S. J. Jourdain, R. F. Harper, Bighead Jonas, J. L. Brown, G. W. Daniels, Joe Robinson, Victor Melmen, Albert Jacobs, Bill Williams, W. M. Many, J. G. Kyon, C. C. Mouton, Geo. Keelg, Joe West, Jerry Gardner, Eng. Watson, Benny Williams, George Washington, Frank Lee, Jake Bradley.

S. J. Jourdain est de plus accusé d'avoir déchargé une arme à feu dans les limites de la ville.

Joe Harris, J. H. Taylor et Wm Lewis ont été arrêtés et mis sous caution de $500.

Autres arrestations.—L'officier Reynolds a arrêté hier soir, au pied de la rue septième, trois "longshoremen" de couleur nommés C. C. Mouton, Geo. Allen et Bristow Mackaway. Il a porté contre chacun d'eux une accusation de bris de paix.

Un courtier en huiles recevait, ces jours derniers, la lettre suivante d'une dame qui voulait faire de l'argent de poche:

"Monsieur, achetez-moi 10,000 barriques d'huile à cinq schellings six pence; vous m'enverrez la différence en gardant votre commission, bien entendu. D'après la promptitude avec laquelle vous exécuterez mon ordre, dépendra mon patronage futur.

"Veuillez, etc."

Le courtier n'a pas répondu.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

TRANSMISES A L'ABEILLE

FRANCE.

Rente française.

Paris, 15 janvier—Le trois pour cent est coté à 81 francs 72 1/2 centimes.

M. Henry Stanley—M. Oscar Marks.

Bruxelles, 15 janvier—M. Henry M. Stanley est arrivé aujourd'hui en cette ville et a eu une longue et touchante entrevue avec le roi auquel il a fait ses adieux.

L'expédition de secours pour Emin Bey partira le 20 courant.

M. Stanley a reçu quatre cents applications provenant de personnes demandant à servir dans son état-major personnel.

Il y avait, au début, cinq vacances, et toutes ont été remplies. Au cours d'une entrevue, M. Stanley a nié que le gouvernement eut souscrit libéralement aux frais de l'expédition.

M. Stanley est retourné cette après-midi à Londres.

Il ouvre une conférence avec le Dr. Jenkins au Caire.

M. Oscar Marti, chef de l'expédition autrichienne qui a exploré l'Afrique est arrivé à Zanzibar.

Depuis longtemps on le croyait mort; il était resté 18 mois dans l'intérieur.

L'anniversaire de la prise de Yorktown.

Paris, 15 janv.—Un banquet a été donné cette après-midi, en cette ville, pour célébrer l'anniversaire de la prise de Yorktown.

Le général Boulanger était présent. Il a porté un toast au président Cleveland et au ministre McLane; puis il a bu à "l'union des deux peuples", une union qui, a-t-il dit, a été cimentée par la Statue de la Liberté.

M. McLane a répondu: "Je suis ici comme ministre et comme compagnon des descendants des héroïques soldats de Yorktown. Après avoir bu à la santé du Président Grévy, M. McLane a proposé ce toast à l'armée française."

En offrant ce toast, il a ajouté que l'armée est restée digne de l'affection de la France et de l'Amérique et vient de recevoir une preuve frappante de son efficacité et de sa force.

La dépouille mortelle de Lord Iddesleigh.

Londres, 15 janvier—La dépouille mortelle de Lord Iddesleigh a été transférée à sa dernière demeure, à Exeter, Devonshire. Une foule considérable faisait la haie le long de la route jusqu'à la gare du chemin de fer et témoignait de sa sympathie pour le mort. Presque toutes les persiennes des résidences étaient fermées; les drapeaux flottent à mi-mât.

Séance du cabinet anglais.

Londres, 15 janvier—Le cabinet s'est réuni aujourd'hui; tous les ministres étaient présents.

Le Ministre de la guerre autrichien.

Vienne, 15 janvier—Le ministre de la guerre, appelé les premières classes de réserves en février au lieu du mois d'avril, ainsi qu'on en avait l'intention. De grands contrats ont été faits pour équipements militaires.

Le journal "Standard".

Londres, 15 janvier—Une dépêche de Shanghai au journal "Standard", annonce: La Chine a l'intention d'annexer les îles du détroit Shanghai.

Le gouverneur de Hérat.

St Pétersbourg, 15 janvier—Le gouverneur de Hérat a été [illegible] pas ce répondre à l'accusation portée contre lui de favoriser la Russie et de fomenter la haine du peuple afghan contre l'Angleterre. S'il est trouvé coupable, sa condamnation entraînera la peine de mort.

Le Cabinet Espagnol.

Madrid, 15 jan.—Le Cabinet a décidé de ne pas reconstruire, à Tolède, le palais de l'Alcazar, récemment détruit par un incendie; la dépense en serait trop considérable.

Un simple édifice pour recevoir les cadets de l'Académie militaire sera élevé en son lieu et place.

La question bulgare.

Vienne, 15 janv.—La Russie vient de faire de nouvelles propositions, pour le règlement de la question bulgare, par l'entremise du comte Pierre Schouvaloff, à Berlin. La Russie insiste sur la candidature du prince Nicolas de Mingrélie au trône de la Bulgarie, à la condition que les demandes faites par ce dernier à la régence soient appuyées. Les négociations sont déjà entamées.

Les puissances continentales ainsi que l'Angleterre sont disposées à se rendre à ces dernières propositions qui régleront définitivement la question bulgare.

Le Palais de l'Alcazar.

Madrid, 15 janvier—Le Cabinet a renoncé à la rebâtir le palais de l'Alcazar, détruit par un incendie, à cause du prix énorme que coûteraient les travaux. On élèvera sur le même terrain une bâtisse destinée aux cadets de l'Académie militaire.

La Russie et la Bulgarie.

St Pétersbourg, 15 janv.—On annonce dans les cercles semi-officiels que la Russie avant été sollicitée par les Puissances de nommer un candidat au trône de Bulgarie, a désigné le prince Nicholas de Mingrélie.

L'Autriche a déclaré que tout candidat serait accepté par elle, à condition qu'il ne soit pas un prince monténégrin. Cette nouvelle a convaincu la Russie que c'était un parti pris et bien arrêté, de rejeter cette candidature parce qu'elle était proposée par elle plutôt que par hostilité personnelle au prince Nicholas.

Tout autre candidat qui serait favorisé par le gouvernement rencontrerait la même difficulté.

Conséquemment la Russie n'est pas disposée à choisir un autre candidat, même toute l'Europe voulut elle l'accepter.

La Russie désire qu'avant qu'une décision soit prise sur la candidature du prince Nicholas, les régents et leurs partisans retirent leur opposition au prince et que son nom soit présenté loyalement au peuple bulgare qui pourra alors décider librement s'il l'accepte ou non.

La Russie n'envisagera pas la question de présenter le nom d'un autre candidat jusqu'à ce que les Bulgares rejettent le Prince Nicholas, conformément aux conditions mentionnées ci-dessus.

Le Landtag.

Berlin, 15 jan.—Le Landtag s'est réuni aujourd'hui. Dans le discours du trône il est démontré que le surplus financier de 1885-86 était de 7,000,000 marcs qui ont été employés à racheter la dette du chemin de fer. On s'attend à un semblable résultat dans les revenus de 1886-87.

Le discours annonce que des bills seront présentés pour étendre le système des chemins de fer; pour régler le gouvernement des provinces du Rhin; pour subdiviser les districts du gouvernement à Posen et dans la Prusse occidentale, en vue de faire progresser la germanisation des provinces polonaises, et pour une nouvelle révision des lois ecclésiastiques.

Les relations entre la Prusse et le Vatican deviennent de plus en plus amicales. On évalue que le déficit dans le budget pour 1887-88 est de 27,450,000 marcs.

La question la plus importante maintenant est d'éviter un conflit constitutionnel, lequel serait dangereux pour l'empire.

La même feuille exprime l'espoir que M. Von Benigsen, le chef national libéral sera réélu au Reichstag.

Le National Gazette.

Berlin, 15 jan.—Le National Gazette, commentant le rejet du bill de l'armée par le Reichstag, fait allusion aux 52 membres qui, par leur position politique, auraient dû s'opposer à l'amendement proposé au dit bill; amendement qui limite la durée de celui-ci à trois ans. Au lieu de le faire ils se sont abstenus de voter ou bien, pour des raisons tacites, ont voté avec la majorité. Si les dits membres avaient voté avec leur parti, l'amendement aurait été rejeté par 206 voix contre 182.

La situation en Allemagne.

Berlin, 15 janvier—La dissolution du Reichstag n'a pas été une surprise. Les préparatifs pour une nouvelle élection se poursuivent activement, depuis que les décisions de la Commission militaire ont démontré que la défaite du gouvernement était inévitable.

Le nombre de sièges qui probablement seront disputés, est de 50. Trente-quatre sont occupés par les Progressistes et 14 par le parti du centre. Les autres sièges sont considérés comme sûrs pour le gouvernement.

L'opinion générale est que celui-ci n'obtiendra pas une majorité aux élections. Quel que soit le résultat des élections le gouvernement insistera sur sa demande.

WASHINGTON.

CONGRÈS

Chambre

Washington, 15 janvier—M. Crisp, de la Géorgie, dit qu'il appellera sous peu le rapport du comité de conférence sur le bill de commerce entre Etats.

M. Breckenridge, de l'Arkansas, du comité des voies et moyens, rapporte un bill pour la consolidation des districts douaniers. Mis au calendrier de la Chambre.

M. Scott, de la Pennsylvanie, du comité des poids et mesures, rapporte le bill du Sénat, qui décrète de retirer et de frapper de nouveau les trade dollars. Envoyé au comité général.

M. Richardson, du Tennessee, au nom du comité des chemins de fer du Pacifique, appelle la résolution conjointe qui autorise un examen des livres et comptes des chemins de fer du Pacifique, auxquels a été prêtée l'aide des Etats-Unis; puis la Chambre se forme en comité général pour discuter la résolution.

M. Blount, de la Géorgie, occupe le fauteuil.

L'Orateur annonce la nomination de MM. Tucker, Collins et E. B. Taylor comme membres d'un comité de conférence sur le bill anti polygamie.

La Chambre se forme de nouveau en comité général sur le bill d'allocation pour les Ports et Rivières. (M. McMillen, du Tenn., occupe le fauteuil).

M. Hepburn, (Iowa), tout en étant en faveur du système d'amélioration du cours d'eau, critique sévèrement quelques unes des clauses du bill, surtout celle qui pourvoit à l'amélioration du fleuve Mississipi conformément aux plans de la Commission.

M. Blanchard, de la Lne., fait les éloges du travail accompli par la Commission du fleuve Mississipi.

Le Comité se lève et M. Turner, Gie., du Comité des élections, soumet un rapport relativement aux sièges contestés dans le Rhode Island.

Bruit démenti.

Washington, 15 janvier—Une dépêche du gouverneur Torres, de Sonora, Mexique, nie qu'il ait eu la petite vérole. Il nie aussi que celle-ci soit épidémique dans la Sonora.

Le Secrétaire Lamar.

Washington, 15 janvier—Le Secrétaire Lamar et sa femme sont arrivés du Sud ce matin à 8 heures 30 minutes et se sont rendus de suite à leur résidence, No. 1315 N street, où ils ont été reçus par M. et Mme L. Q. C. Lamar Jr, et Mlle Lamar. A 10 heures, le Secrétaire est allé à son bureau où il est resté une heure, parcourant sa malle officielle.

M. Lamar a ensuite rendu visite au Président.

Choléra.

Philadelphie, 15 janvier.—M. A. R. Durkee, ancien résident de cette ville, a reçu récemment une lettre de Montevideo, Amérique du Sud, annonçant que le choléra sévit d'une façon alarmante sur la rivière de la Plata dans toutes les villes en amont de Montevideo. Des centaines de personnes succombent journellement au fléau.

Un grand nombre de navires sont à l'ancre à Buenos Ayres, avec leurs cargaisons. Toute communication avec la ville leur est interdit, et ils ne peuvent pas quitter le port.

L'Archevêque Corrigan.

New York, 15 janv.—L'archevêque Corrigan était assiégé hier par les reporters qui désirent avoir son opinion sur les accusations portées par Henry George contre l'église catholique.

L'archevêque a répondu que les accusations de M. George étaient simplement ridicules, et il n'a pas voulu s'en occuper davantage.

Un fils naturel du Prince Impérial.

New York, 15 janvier—Une dépêche spéciale de Paris au Times dit que tout Paris s'occupe, en ce moment, d'une rumeur qui annonce que le Prince Impérial a laissé un fils naturel. Ce bruit s'est tellement répandu que l'Impératrice Eugénie a envoyé un télégramme au Duc de Mouchy, lui demandant de prendre toutes les informations nécessaires.

Ce qui donne du poids à cette rumeur, c'est qu'aucune demande d'argent n'a été faite et l'on ne semble pas en désirer. On emploie tous les moyens pour empêcher de découvrir la retraite de l'enfant. La mère est actuellement professeur en Australie. Ses papiers se trouvent entre les mains d'un solliciteur anglais du nom de Reynolds, qui réside à Paris.

Ils consistent en deux lettres et deux télégrammes. Les premières sont sans aucun doute écrites de la main du Prince Impérial, mais ne traitent que de questions insignifiantes.

L'enfant qui se trouvait d'abord à Berry, est, ou était, il y a quelques jours, au château du marquis d'Oyley, le château de Sans Souci, à Bellevue, ou [illegible] sous peu des entrevues d'une grande importance. L'enfant, prétend-on, est l'image du Prince Impérial; des personnes d'une influence considérable agissent pour lui dans l'ombre. Jusqu'ici, on semble croire à la vérité de cette nouvelle.

Blessure mortelle.

Pittsburg, 15 jan.—Une dépêche spéciale de Massillon, Ohio, dit que Jacob Sibla, fermier bien connu, a été mortellement blessé par Wm Shevely, palefrenier, à la suite d'une querelle au sujet d'une réclamation d'argent faite par ce dernier pour soins donnés à des chevaux appartenant à Sibla. Shevely a été arrêté.

Les mines de Pleasant Valley.

Wilkesbarre, Pa., 15 janvier—Tous les employés qui travaillent dans les mines de Pleasant Valley ont cessé de travailler aujourd'hui.

Meurtre et suicide.

Chicago, 15 janvier—Une dépêche de Waterloo, Iowa, au Times de Chicago, annonce qu'aujourd'hui vers midi, William Crosby, de Cedar Falls, a tué sa femme d'un coup de pistolet et s'est ensuite brûlé la cervelle avec la même arme. La cause de ce drame est inconnue jusqu'ici.

Funérailles de Henry B. Stanton.

New York, 15 janvier—Les funérailles de Henry Brewster Stanton ont eu lieu aujourd'hui. Il était âgé de 82 ans.

Pendant plusieurs années il a été un des rédacteurs du journal Sun.

Mme Patti.

Mexico, 15 janvier—Mme Patti a terminé son engagement à Mexico ainsi que les trois soirées extra qu'on lui a demandées. Elle est partie hier pour le Nord.

Elle a eu un immense succès. Il y avait foule tous les soirs au Théâtre National.

Jeudi soir la scène était littéralement couverte de fleurs et la grande artiste a été rappelée à plusieurs reprises.

ARMEMENTS EN FRANCE.—La transformation de l'armement français continue:

Le colonel Gras, envoyé en mission aux Etats-Unis, vient de rentrer en France avec des machines spéciales destinées à la fabrication des fusils à répétition.

Dès le 1er avril prochain, ces machines complètement installées dans une des manufactures de l'Etat, fabriqueront 30,000 fusils par mois.

Elles ont coûté plus de deux millions à l'Etat.

Tous les forts d'arrêt des frontières de la France seront munis de l'obus à mélinite avant le commencement du printemps prochain.

Le général Boulanger en a, récemment, donné l'ordre dans toutes les manufactures. Il a commandé 220,000 obus pour le canon de Bange. Ces obus seront chargés à Bourges et armés de fusées percutantes. Les enveloppes en acier seront fabriquées dans les usines de Rive-de-Gier.

Chacun des obus, avant la charge, pèse 26 kilog.

A Nice, promenade des anglais:

"Quel soleil idéal, ma chère!....Et, pendant que nous voyons ici les roses s'épanouir, il neige à Paris."

"Qu'est-ce que cela te fait?"

"C'est à cause de mon mari qui est là-bas, lui!"

"Ce souci t'honore."

"Oh! ce n'est pas ça....Mais, avec ce mauvais temps, il est capable de se décider à venir me retrouver!"

Entre médecins:

—On parle quelquefois de malades imaginaires. Moi, j'ai vu des gens qui adoraient les malaises....

—Sans doute des Malais!....

A un dîner qui a eu lieu il y a quelques jours, chez Miss T...., s'asseyait un millionnaire, M. Taylor. On servit un rosbeef extraordinaire, et M. Taylor demanda à la maîtresse de la maison qui l'avait fait rôtir.

—Ma cuisinière Anna, répondit Mme T....

Et la conversation en resta là.

Le lendemain, M. Taylor vint trouver M. T.... et lui demanda la main de sa cuisinière.

M. T....quelque peu étonné, sonna et dit à Anna:

—Mon ami Taylor a 200,000 dollars de fortune; si vous voulez vous engager à lui rôtir des beefsteaks, votre vie durant, il vous épouse.

Et on a célébré le mariage.